

Réflexions chrétiennes en face de l'évolution économique et sociale

Richaud

Volume 16, numéro 2, avril 1961

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021810ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021810ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Richaud (1961). Réflexions chrétiennes en face de l'évolution économique et sociale. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 16(2), 262–264.
<https://doi.org/10.7202/1021810ar>

to get rid of the poverty, get rid of the unemployment is the aim of any full employment policy, and to that aim a mere shortening of hours, without maintenance of take-home pay, would contribute nothing whatever. (p. 91)

RÉFLEXIONS CHRÉTIENNES EN FACE DE L'ÉVOLUTION

CARDINAL RICHAUD, *archevêque de Bordeaux*

Le cadre de la vie économique et sociale se transforme à une vitesse accélérée.

La croissance des grandes unités industrielles, la nationalisation d'importants secteurs de la production, la transformation des exploitations rurales, l'établissement des grands ensembles, l'extrême facilité des communications et la célérité accrue des informations, la création de grands espaces économiques différents des territoires régionaux ou nationaux, les formes nouvelles de la concurrence technique ou économique, les transferts d'activité et de revenus que suppose l'aide aux pays sous-développés, posent autant de problèmes que le chrétien doit éclairer à la lumière de sa foi et des principes souvent rappelés par les Chefs de l'Eglise.

Tous, il faut le reconnaître, se trouvent engagés dans ce mouvement qui, en bien des points, paraît irréversible: dirigeants de la politique ou des affaires, possédants, responsables syndicaux, cadres et techniciens, employés et ouvriers, agriculteurs, commerçants, financiers, enseignants, magistrats, médecins, personnel de la santé et tous membres des professions libérales ou des services administratifs.

Ainsi l'évolution actuelle sera volontiers envisagée par les chrétiens, s'ils veulent étudier le phénomène d'une façon objective et correspondre à leur vocation fraternelle, en dehors et au-dessus de toute préoccupation de classe, de milieu, de profession, de race. Pour eux, la progression de l'humanité ne peut être que communautaire, sans cloisonnement ni exclusive, si cependant tous ne peuvent y participer de la même façon. Certes, on ne saurait oublier les problèmes particuliers à telle ou telle catégorie humaine, à telle ou telle nation. Mais la conjoncture actuelle renforce le souci que chaque groupe doit conserver de se préoccuper du bien commun. Il y aura lieu souvent de dépasser ses préoccupations particulières, si l'on veut sincèrement résoudre les problèmes gigantesques qui se dressent aujourd'hui devant l'humanité.

Il ne suffit donc pas à l'économiste et au sociologue chrétiens d'analyser avec précision les situations et les institutions présentes. Toujours en marche pour la réalisation de sa destinée éternelle, le croyant doit, plus que tout autre, être porté à regarder loin pour voir clair. Il ne peut se contenter d'attendre, de rêver, de critiquer. Il a le devoir de préparer l'avenir par des études, des projets, des plans; il confrontera ses propres visées avec les recherches et les initiatives que d'autres entreprennent. Devant l'ampleur des tâches, la coopération de tous les responsables, à quelque degré de l'échelle sociale qu'ils appartiennent, est une nécessité. L'avenir de l'humanité est entre les mains de toutes les classes et de toutes les races qui la composent.

Sans rien abandonner des notions les plus solides, il importe de les pousser dans leurs prolongements les plus actuels.

Le respect du droit de propriété et de la personne humaine conserve sa valeur fondamentale. Le souci d'assurer à tous une vie familiale équilibrée et épanouie reste un impératif majeur. La promotion humaine, personnelle et collective, des moins favorisés est plus que jamais l'objectif commun. Le profit ne peut mettre en question la détermination d'un juste salaire.

Il faut, cependant, constater que le profit pécuniaire des importantes firmes n'a plus aujourd'hui la même signification. Il se trouve, la plupart du temps, éparpillé entre de multiples actionnaires. Le directeur d'une société se trouve en présence d'une montagne de pouvoirs en blanc. Souvent ceux qui dirigent une entreprise ne disposent que d'une part infime du capital engagé et rétribué. La fiscalité, d'autre part, opère, pour les besoins compréhensibles de la collectivité, de sérieux prélèvements. Enfin, un nombre respectable d'industries sont nationalisées.

Or l'utilisation du profit, pour être équitable et pour mieux répondre aux solidarités sociales, est obligée de prévoir les investissements indispensables à la sécurité et à la vie des futures générations de travailleurs, de même qu'il lui faut assurer l'emploi actuel du personnel par le développement de l'équipement. Dans le calcul des besoins présents, et quelquefois très urgents, nous avons indiqué qu'il y avait lieu d'insérer les exigences pressantes des populations et des classes moins favorisées.

En outre, à côté de la propriété, source exclusive du pouvoir économique au siècle dernier, existent aujourd'hui d'autres pouvoirs de fait qui ont à mesurer leur équilibre: directions technocratiques, organismes publics ou privés de concentration financière, centres de contrôle et de planification, organisations syndicales de patrons, de cadres ou d'ouvriers.

Aucun de ceux qui détiennent ces pouvoirs nouveaux, quand ils sont chrétiens, ne peuvent les exercer légitimement s'ils viennent à négliger ou à ignorer les normes fondamentales de la nature humaine, la priorité du bien commun, les exigences de la Révélation du Christ et de la doctrine de son Eglise. Dans une économie évolutive, nous apercevons trois devoirs principaux qui s'imposent à eux:

a) Le devoir de prévoir: il est nécessaire de définir, en vue du bien de tous, les objectifs et voies à suivre. On s'efforcera de laisser aux différentes structures les souplesses réclamées plus tard pour d'autres adaptations. Quand les perspectives du bien commun iront à l'encontre de certains intérêts particuliers, on ne manquera pas de bien délimiter à l'avance ceux qu'il serait impossible de ne pas léser.

b) Le devoir d'informer auparavant de ces constatations et prévisions tous ceux qui peuvent, directement ou indirectement, être touchés par cette évolution des facteurs économiques et sociaux. Pareil devoir suppose parallèlement l'obligation de s'informer, auprès de ceux-ci, des conséquences prévisibles qui pourraient les atteindre lors de la mise en application des mesures envisagées.

c) Le devoir de compenser, de réparer, d'atténuer les dommages individuels causés par les transformations irréversibles, ce qui sera d'autant plus facile que la prévision et l'information auront été établies à plus longue échéance.

Par ailleurs, les individus qui peuvent être touchés par ces évolutions et ces planifications auront à coeur d'accepter, pour le bien commun, le sacrifice de certaines habitudes, de certains privilèges ou avantages exceptionnels, compte tenu des légitimes compensations qu'ils pourraient faire valoir.

A notre époque, le seul souci de conserver des positions acquises ne saurait commander toutes les décisions ou revendications. Dans une humanité en mouvement ou en progression du point de vue matériel et culturel, on peut être obligé, parfois, de modifier son standard de vie; de changer de métier ou, du moins, de spécialité; de voir ses goûts personnels contrecarrés; de renoncer à telle résidence, à tel environnement.

La volonté fraternelle de contribuer au développement harmonieux du monde moderne doit permettre de surmonter moralement ces ennuis et inconvénients. Une économie de réelle coopération, un sens social élargi, imposent un effort partagé d'imagination et de perpétuel ajustement.

En vue du bien commun de ses frères, les hommes, le chrétien, lui aussi, doit savoir évoluer. De la sorte, il donnera, à sa personnalité, un plein épanouissement, et, à sa foi, une application loyale. Il prendra une part consciente, et pas seulement passive, à cette progression humaine et morale que la Providence a en vue. Disciple du Christ, il aura à faire comprendre aux autres la nécessaire subordination des intérêts particuliers au bien de tous, forme très moderne du renoncement.

L'amour de Dieu et du prochain, au XXe siècle, se situe dans cette perspective réaliste et adaptée.

SEPARER LE SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT ET LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE

Le Conseil canadien du Bien-Etre a recommandé la séparation du Service national de placement et de la Commission d'assurance-chômage et une révision fondamentale du programme de l'assurance-chômage.

Dans un exposé présenté, le 16 mars, à la requête du Comité spécial du Sénat sur la main-d'oeuvre et l'emploi, le Conseil a demandé que le S.N.P. soit plus étroitement intégré au ministère du Travail et qu'il reçoive des ressources et des responsabilités plus étendues pour faire oeuvre plus efficace comme service de placement.

L'histoire même du S.N.P. a freiné son efficacité. La dualité du rôle du S.N.P. — réglementation de l'assurance-chômage d'une part et activité propre à un service de placement d'autre part — a semé la confusion et le désaccord dans l'esprit du public, selon le Conseil. Celui-ci estime que le S.N.P. pourrait porter toute son attention à son rôle constructif, élargir ses vues et étendre sa portée, s'il relevait directement du ministère du Travail qui doit élaborer les mesures d'envergure nationale à propos de la main-d'oeuvre et aider à leur application.

Le Conseil canadien du Bien-Etre a recommandé que des informations détaillées sur les possibilités d'emploi, le chômage et les tendances futures du marché